



Assurance deces dans un contrat, précisions

Par Visiteur

Voila mon papa a souscrit une assurance deces dans le contrat il y une condition de remboursement de capital garantie il est decede d'une mort naturel mais dans le contrat il y a une exlusion pour mort par maladie dans les 2 ans apres la souscription du contrat, et la cela faisait 1 ans ,es ce qu'il y a une distinction entre deces par maladie et mort naturel en terme juridique merci
cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Voila mon papa a souscrit une assurance deces dans le contrat il y une condition de remboursement de capital garantie il est decede d'une mort naturel mais dans le contrat il y a une exlusion pour mort par maladie dans les 2 ans apres la souscription du contrat, et la cela faisait 1 ans ,es ce qu'il y a une distinction entre deces par maladie et mort naturel en terme juridique merci

Serait-il possible d'avoir une copie du contrat ou la feuille en question?

Au reste sur un plan juridique, il n'y a pas de différence entre une mort naturelle et une mort par maladie. De fait, une mort par maladie est toujours une mort naturelle.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bien sur je peux vous la faire parvenir de quelle façon?

Par Visiteur

Cher monsieur,

bien sur je peux vous la faire parvenir de quelle façon?

Très bien,

A mon adresse mail qui est la suivante:

Très cordialement.